

**COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA
HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 juin 2001, à 10 h 10

Président: M. Carlos Amat Forés (Cuba)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 879^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons appris avec une profonde tristesse qu'un tremblement de terre tragique avait frappé le Pérou au début de la semaine, provoquant de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Je suis persuadé qu'en cette triste occasion, vous vous associez tous à moi dans l'expression de notre sympathie et de nos condoléances aux survivants, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple péruviens.

Comme vous le savez, l'Ambassadrice Anne Anderson, de l'Irlande, s'apprête à démissionner de son poste de représentante de son pays à la Conférence du désarmement. Depuis son arrivée ici, en juillet 1995, elle a toujours exposé les points de vue de son pays avec savoir-faire et élégance, mais je dirais aussi avec ce naturel qui lui est si caractéristique. Sa contribution personnelle à nos efforts collectifs et, en particulier, sa sensibilité aux aspirations des États non membres qui ont demandé à être admis comme membres à part entière de la Conférence ont été appréciées de tous et ont joué un rôle important dans les deux élargissements successifs de la composition de la Conférence. L'Ambassadrice Anderson a eu l'honneur d'être la première représentante de son pays à la Conférence du désarmement après qu'en 1999 l'Irlande eut été admise en tant que membre à part entière. En notre nom à tous, permettez-moi de lui adresser mes vœux les plus sincères de succès et de bonheur personnel.

Sont inscrites sur la liste des orateurs d'aujourd'hui la représentante de l'Irlande et la représentante de l'Algérie.

Toutefois, avant de leur donner la parole, permettez-moi de faire une déclaration liminaire à l'occasion de l'accession de Cuba à la présidence de la Conférence du désarmement.

Avant de présenter dans le détail la façon dont nous envisageons le déroulement de nos travaux durant cette présidence, permettez-moi de faire quelques observations d'ordre général.

En premier lieu, je tiens à faire part de ma profonde gratitude à tous les ambassadeurs qui m'ont précédé à cette importante fonction, et à saluer leurs efforts. Aucun d'entre eux ne s'est montré avare de son temps ou de son énergie dans les efforts entrepris pour que la Conférence arrive à un accord sur son programme de travail. S'ils ne sont pas parvenus à susciter un consensus, c'est évidemment pour des raisons liées à l'actuelle situation politique, stratégique et de sécurité internationale, une situation qui a des répercussions directes sur cette unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. La responsabilité ne doit donc en aucun cas être imputée à ceux qui nous ont dirigés dans nos travaux. Si le consensus au sein de la Conférence du désarmement était directement proportionnel aux efforts et au dévouement dont ont fait preuve les présidents successifs, nous serions déjà très certainement en train de négocier un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Au moment où nous accédons à la présidence de la Conférence, je tiens à vous assurer que nous sommes pleinement conscients de l'honneur qui nous est fait et des responsabilités qu'implique cette fonction. Nous ferons, nous aussi, tout ce qui est en notre pouvoir pour conduire sans encombre ce navire à bon port. Si, en fin de compte, nous n'arrivons pas au but,

vous ne m'entendrez pas dire que la victoire a de nombreux pères et que la défaite est orpheline. Dans un cas comme dans l'autre, la responsabilité sera purement collective.

Souvenons-nous que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale compétente pour négocier dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements et que, de ce fait, la communauté internationale a mis en elle de grands espoirs. Elle a négocié des instruments internationaux contraignants de la plus haute importance, qui sont autant de points de repère majeurs dans l'histoire du désarmement et de la non-prolifération.

Cependant, je suis pleinement conscient du fait qu'aujourd'hui la Conférence du désarmement est confrontée à des difficultés sans précédent dans la poursuite des objectifs pour lesquels elle a été créée. La situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, et l'unilatéralisme hégémonique que manifeste de plus en plus ouvertement la superpuissance mondiale se traduisent ici par le blocage que nous savons.

Dans le même temps, je fais partie de ceux qui pensent que, si la Conférence du désarmement n'existait pas, nous œuvrerions pour la créer. La Conférence est une instance particulièrement utile, qui a accumulé dans le domaine du désarmement une expérience et des connaissances précieuses qu'il convient de ne pas gaspiller.

Si nous voulons cimenter les importants acquis pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales qui résulteraient d'un progrès des négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements, il nous faut pouvoir compter sur la volonté politique de tous, marquée au sceau d'une sincérité foncière et par la ferme intention d'obéir scrupuleusement aux impératifs qui nous ont été fixés par la communauté internationale.

Pour en venir à des considérations plus précises se rapportant à notre action durant cette présidence, permettez-moi de faire les quelques observations suivantes.

En tant que Président, j'ai l'intention d'inscrire mon action dans la continuité de celle de mon prédécesseur, notre ami l'Ambassadeur Camilo Reyes. Au terme de son mandat, l'Ambassadeur Reyes nous a laissé toute possibilité de confirmer notre volonté de redonner du dynamisme à la Conférence du désarmement. Nous nous efforcerons à la fois de promouvoir l'action des trois coordonnateurs spéciaux que nous avons désignés et de faire progresser nos travaux sur les questions de fond mises en évidence dans la proposition Amorim que contient le document CD/1624.

J'ai l'intention de mener des consultations intensives, consacrées au programme de travail, sur la base de cette proposition qui, me semble-t-il, est perçue par l'ensemble des États membres comme le point de départ de tout accord à ce sujet.

J'ai également l'intention de mener des consultations bilatérales avec le plus grand nombre possible de délégations, et nous restons, bien entendu, ouverts à toutes les suggestions, propositions ou idées susceptibles de nous aider à parvenir à un consensus sur un programme de travail. Il importe aussi tout particulièrement que nous ayons des échanges avec les coordonnateurs des trois groupes régionaux et la Chine, car ce sont eux qui expriment les positions et les points de vue des groupes respectifs.

De même, nous maintiendrons avec vous tous une coordination étroite. Je suis pour ma part convaincu de pouvoir compter sur votre collaboration et votre soutien.

Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer une fois encore ma gratitude aux ambassadeurs qui m'ont précédé à ce poste et, plus particulièrement, à l'Ambassadeur Camilo Reyes, mon prédécesseur immédiat, pour leurs conseils et leurs propositions, toujours si utiles et opportuns.

Que M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint, l'ensemble du personnel du secrétariat et les interprètes sachent que nous avons l'assurance de pouvoir continuer de compter sur leur précieuse coopération.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande, l'Ambassadrice Anne Anderson.

M^{me} ANDERSON (Irlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie des paroles très aimables et très personnelles que vous m'avez adressées. Je les ai beaucoup appréciées. Je vous félicite d'avoir accédé à cette fonction et vous assure que ma délégation coopérera avec vous jusqu'à la fin de votre mandat.

Il y a quelque temps, un collègue sur le départ a suggéré une règle de base selon laquelle la longueur d'un discours d'adieux devait être proportionnelle à la durée du séjour de l'ambassadeur: une page par année. Il est, je crois, de mon devoir de vous signaler que je suis en poste à Genève depuis six ans. J'espère que cette nouvelle ne vous aura pas plongés dans la consternation!

Durant les quatre premières années, j'ai été présente dans cette salle en tant qu'observateur. Depuis deux ans, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, l'Irlande a le privilège d'être membre à part entière de la Conférence.

J'ai été très honorée que l'Irlande accède au statut de membre de la Conférence du désarmement alors que j'étais son ambassadrice. Compte tenu de la place historique de l'Irlande dans le contexte du désarmement, j'éprouvais le sentiment profond que nous appartenions à cette instance et que nous avions un rôle utile à y jouer.

Petite ironie de l'histoire: il y a 40 ans, l'Irlande avait été pressentie comme candidate possible à l'un des cinq sièges attribués aux pays occidentaux au sein de la Commission du désarmement, qui venait juste d'être créée et qui comptait alors 18 membres. À l'époque, nous avions, semble-t-il, refusé cette proposition en raison d'une pénurie de personnel dans nos services diplomatiques! Une demande d'admission à la Conférence du désarmement, l'organe qui a succédé à la Commission du désarmement, a été déposée en 1982, et c'est finalement en 1999, après 17 ans d'attente, que nous avons été admis.

Le jour de notre admission, j'ai déclaré que les efforts incessants que nous avons déployés pour obtenir cette adhésion témoignaient de notre foi dans l'avenir de la Conférence du désarmement. Quoique durement éprouvée, notre foi demeure. Je suis convaincue que cet organe finira par retrouver le sens de l'action.

Si on s'interroge sur le comment et le pourquoi qui font que nous avons perdu le sens de l'action, on s'aperçoit que tout a commencé par notre mandat. L'expression sans doute la plus sacrée dans cette salle est celle par laquelle nous affirmons que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Cette expression témoigne d'un sens aigu de notre vocation, et nous n'avons cessé de l'utiliser pour nous exhorter à l'action.

Or, chacun des termes de cette expression demande à être pesé. «Unique»? Certes, la Conférence est bien la seule instance permanente; mais nous sommes de plus en plus conscients des comparaisons défavorables qui sont faites entre la Conférence et certains organes ponctuels de négociation. «Instance de négociation»? De toute évidence, nous devons conserver ce principe, si nous ne voulons pas que la Conférence devienne un simple lieu de bavardages. Mais, dans la réalité, les distinctions ne sont pas toujours aussi claires: des discussions bien centrées peuvent déboucher sur l'amorce de négociations, puis, à terme, sur l'ouverture de véritables négociations. Lorsque nous cherchons à préciser les choses, il nous faut absolument veiller à ne pas trop rétrécir notre champ de vision.

Mais c'est sur le terme «multilatérale» que j'aimerais surtout m'arrêter. Depuis quelques années, pour expliquer et excuser la paralysie prolongée de la Conférence, nous avons avancé l'idée selon laquelle la Conférence du désarmement ne pouvait agir que lorsque le contexte de la sécurité était favorable. En d'autres termes, quoique multilatérale, la Conférence serait l'otage de rapports bilatéraux essentiels.

Il est réaliste de considérer que ce qui se passe à la Conférence n'est que la traduction de ce qui se produit à l'extérieur. Ce n'est pourtant pas faire preuve d'une ambition démesurée que d'espérer assister à une amorce de tendance dans le sens opposé, à savoir que le progrès ou l'absence de progrès à la Conférence ait des répercussions, fussent-elles modestes, sur les perspectives des principaux acteurs.

Malheureusement, il n'en a pas véritablement été ainsi ces dernières années. À l'extérieur du cercle que nous formons, rares sont les signes qui laissent penser que l'inactivité prolongée de la Conférence suscite une réelle inquiétude. Les occasions gaspillées par une Conférence du désarmement paralysée ne semblent pas peser bien lourd dans les principales capitales du monde.

Et pourtant, même ceux qui ont le sentiment de pouvoir se passer facilement de cet organe ne peuvent rester tout à fait indifférents à son sort. Premièrement, si vous me permettez cette paraphrase, la diplomatie a horreur du vide. Si nos travaux n'améliorent pas la situation, ils risquent en revanche de l'aggraver. En l'absence d'un travail sérieux, les déclarations des gouvernements ne feront qu'accroître les divergences, au lieu de contribuer à la recherche d'un terrain d'entente sur lequel ces divergences pourraient coexister dans un premier temps, avant d'être éliminées. Deuxièmement, l'idée selon laquelle la Conférence du désarmement pourrait

être mise en chambre froide pendant des périodes prolongées, puis ressortie comme si de rien n'était pour accomplir un travail précis, pourrait bien se révéler erronée. Nul ne peut exclure que l'atrophie résultant d'une inactivité prolongée n'entraîne des lésions irréversibles.

Nous attendons de la Conférence du désarmement qu'elle exerce un multilatéralisme responsable.

Quelle doit être l'essence de ce multilatéralisme responsable? Il s'agit d'un équilibre: d'une part, la Conférence doit reconnaître l'espace dont les principaux acteurs de la scène internationale ont besoin pour élaborer des décisions bilatérales; d'autre part, les principaux acteurs eux-mêmes doivent tenir compte des points de vue largement partagés par le reste de la communauté internationale.

Il est difficile d'affirmer que nous respectons cet équilibre. À un moment où de nouvelles orientations stratégiques sont envisagées et où un nouvel équilibre stratégique est en train de se dessiner, la Conférence du désarmement risque d'être mise sur la touche.

On a parfois l'impression, du moins s'agissant de la sécurité, que le multilatéralisme est considéré comme la faiblesse des petits pays. Or, il est essentiel, à la fois pour une question de méthode et pour une question de résultats. Il est le moyen d'expression de populations dont la vie et l'avenir sont au cœur même des décisions stratégiques. Il crée un sentiment de propriété sur les résultats obtenus. Enfin, il est, selon nous, le meilleur moyen d'atteindre l'un des grands objectifs du désarmement: l'indispensable irréversibilité du processus.

La fin de la guerre froide et de ses rigidités aurait pu marquer le début d'une époque de multilatéralisme exaltante et dynamique. Tel n'a pas été le cas jusqu'à présent et nous devons nous demander pourquoi.

Peut-être avons-nous mal apprécié le temps de transition qu'il faudrait. La fin de la guerre froide est parfois présentée comme s'il s'agissait d'un événement qui se serait produit en un seul jour, par proclamation générale. La réalité est évidemment beaucoup plus complexe et il fallait nécessairement qu'un certain laps de temps s'écoule avant que le dispositif multilatéral ne se mette au diapason; mais ce laps de temps s'est à présent écoulé et nous aurions déjà dû trouver notre voix et notre place.

Le problème est sans doute également dû en partie au fait que nos structures ne se sont pas adaptées au nouveau contexte. La fin de la guerre froide et de ses rigidités pose brutalement la question de savoir pourquoi ces rigidités devraient perdurer dans les instances créées pour éliminer les conséquences de la guerre froide. Je reviendrai dans un moment sur cette question, telle qu'elle se pose plus précisément dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Plus généralement, je tiens à affirmer que nous sommes fermement convaincus que le contexte dans lequel les questions de sécurité sont aujourd'hui examinées est fluide - c'est-à-dire dépolarisé - et que, de ce fait, plus nombreuses sont les possibilités de créer des pôles d'action capables d'emporter un soutien massif, volontaire et efficace.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour nous apparaît comme une illustration de cette approche. En 1998, l'Irlande et six autres pays ont constitué cette coalition. Diverse dans sa composition, la Coalition pour un nouvel ordre du jour puise sa cohésion dans la conviction partagée par tous ses membres selon laquelle, dans les circonstances présentes, il est possible d'engager un véritable processus de négociation et de parvenir à un accord sur l'élimination de l'arme de destruction massive par excellence: l'arme nucléaire.

L'objectif de la Coalition est un objectif ambitieux: tenter de donner de la substance et du corps à ce qui était fréquemment proclamé comme un objectif du temps des anciennes rigidités, mais qui n'avait en vérité que bien peu de chances de faire l'objet d'un accord multilatéral. Le chemin que nous avons choisi n'a jamais été et ne sera jamais un chemin facile. Mais nous estimons que notre participation en tant que groupe à la Conférence de réexamen du TNP de l'année dernière a contribué à consolider les résultats de la Conférence, notamment en ce qui concerne le guide en 13 étapes, l'un des éléments les plus importants de ces résultats. Avec nos partenaires, nous nous efforçons de définir le rôle futur de la Coalition.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour n'est qu'un exemple parmi d'autres. Ce que je tiens à souligner, c'est que la légitimité du multilatéralisme doit être constamment réaffirmée, dans le domaine du désarmement plus qu'ailleurs et maintenant plus que jamais, alors que les structures de la sécurité internationale font l'objet d'une réévaluation radicale.

En ce qui concerne le travail de fond de la Conférence du désarmement, ma délégation a clairement fait savoir que, selon nous, la proposition Amorim constitue un fondement équilibré en vue d'un accord sur le programme de travail.

Ce que j'ai déclaré aujourd'hui, comme, d'ailleurs, pratiquement tout ce que j'ai pu dire depuis six ans, ne laisse aucun doute sur le fait que, pour l'Irlande, le désarmement nucléaire doit être au cœur de l'action de la Conférence du désarmement. Nous voulons voir créer un organe subsidiaire approprié, à la date la plus rapprochée possible.

À l'instar de nombreuses autres délégations, nous souhaitons que la Conférence du désarmement entame immédiatement des négociations sur un traité consacré à la question des matières fissiles, sur la base du mandat proposé par l'Ambassadeur Shannon. Pour tous ceux qui souhaitent véritablement parvenir au désarmement nucléaire, l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires représente, à l'image du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une étape obligatoire, non facultative.

Il nous paraît également judicieux d'engager un processus conduisant à l'adoption d'un accord juridique sur la non-militarisation de l'espace. Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire avant de parvenir à une définition commune des termes, mais l'action dans ce domaine nous apparaît comme une occasion donnée à la Conférence de traiter un phénomène dont l'importance et les risques iront croissant au cours du XXI^e siècle. Faute d'une volonté suffisante d'examiner sérieusement cette question dans une instance de négociation, le risque d'une militarisation de l'espace grandira chaque année un peu plus, au point que cette question devra, elle aussi, faire l'objet d'un effort de non-prolifération.

Le terme «mondialisation» est probablement trop souvent utilisé et mal défini, mais s'il est un domaine dans lequel une approche mondiale est nécessaire, c'est très certainement la recherche d'un moyen d'empêcher l'espace de devenir le prochain champ de bataille de l'humanité.

Nous avons tous éprouvé un profond sentiment de soulagement la semaine dernière, après la désignation des trois coordonnateurs spéciaux. Je félicite toutes les personnes concernées et je salue en particulier les efforts déployés par notre ancien Président, notre ami l'Ambassadeur Camilo Reyes, de la Colombie.

Néanmoins, je ne cacherai pas le scepticisme dont j'ai fait état d'emblée lors de nos discussions de groupe en voyant la Conférence du désarmement prendre cette direction. Je craignais que nous ne reléguions au second plan les progrès sur le fond en engageant une multiplicité de démarches sur des questions de procédure. Or, avec le temps, cet argument est devenu de plus en plus difficile à soutenir. Les principaux acteurs ne semblant pas se sentir soumis à quelque pression que ce soit pour parvenir à des arrangements sur les questions de fond, il a finalement fallu choisir entre la poursuite d'une inactivité totale et frustrante et le type de travail pour lequel un mandat vient d'être adopté.

Le mieux serait que cette amorce de travail insuffle un esprit de renouveau au sein de la Conférence et devienne le prélude, non le substitut, d'un travail de fond. Le pire adviendrait si nous finissions par éprouver le sentiment que la Conférence du désarmement justifie désormais son existence et que nous pouvons nous permettre de remettre le travail de fond à plus tard.

Cela dit, il y a manifestement un travail utile à accomplir en ce qui concerne les structures et le fonctionnement de la Conférence du désarmement. Une mise à jour radicale s'impose pour refléter les nouvelles réalités. Étant donné l'allure quelque peu théâtrale de nos discussions, permettez-moi cette métaphore empruntée à l'art scénique: le public a changé, le texte a changé et pourtant, nous conservons les accessoires, les indications scéniques et une politique d'admission d'un autre âge.

Cette instance a été créée à l'ère des alliances de fer. Nous croyons qu'avec ses structures actuelles, elle encourage la perpétuation de ce mode de pensée. C'est d'abord une source de frustration, puis de léthargie. Nous encourageons les coordonnateurs à faire preuve d'imagination pour trouver le moyen de briser le moule.

Permettez-moi de faire quelques remarques spécifiques concernant les questions interdépendantes sur lesquelles les coordonnateurs spéciaux devront se pencher. Pour ce qui est de l'élargissement, notre position n'a rien de surprenant, compte tenu de notre propre expérience. Je répète ce que j'ai dit le jour de notre admission: «Que l'Irlande soit membre ou non de la Conférence du désarmement, sa conviction quant à la nécessité d'un élargissement de la Conférence demeure inchangée».

Un nouvel élargissement marqué de la composition de la Conférence aurait de profondes répercussions sur son fonctionnement, ne serait-ce qu'en remettant en question la pertinence de l'actuel système des groupes.

Outre qu'il perpétue les rigidités d'un autre âge, le système actuel permet à un ou deux membres d'un groupe de se retrancher derrière le coordonnateur, qui ne peut que prendre acte d'un désaccord. Par exemple, la constitution de groupes d'intérêt non officiels qui a marqué les

dernières phases de la négociation du protocole annexé à la Convention sur les armes biologiques a mis en évidence le besoin d'une plus grande fluidité dans ce processus et les avantages qui découleraient de celle-ci. L'inadéquation entre la structure des groupes et le monde réel apparaîtrait d'autant plus si la Conférence venait à mettre en œuvre un programme de travail contenant tous les éléments proposés aujourd'hui.

Contrecarrant un tel affaiblissement des structures, le rallongement du mandat présidentiel permettrait d'assurer une plus grande continuité et faciliterait la réalisation d'objectifs donnés dans le cadre d'un seul mandat.

En ce qui concerne l'ordre du jour, je serai brève. L'ordre du jour doit coïncider avec les réalités actuelles, pouvoir être conservé plus d'un an, être révisé au besoin et modifié régulièrement. La modernisation de l'ordre du jour, aussi souhaitable soit-elle et quelles que soient les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord à ce sujet, ne servira cependant à rien si elle ne s'accompagne pas d'une volonté de la traduire dans la réalité par l'action. Un autre résultat, que nous devons éviter à tout prix, serait de permettre que l'ordre du jour devienne chaque année une pomme de discorde et, partant, pour la Conférence, une raison supplémentaire de ne pas se mettre au travail.

Une autre question qui mérite toute notre attention est celle de la création d'un mécanisme officiel offrant un moyen d'expression à la communauté des organisations non gouvernementales spécialisées dans les questions de désarmement. Il y aurait un argument convaincant pour cela, même si cette instance mettait en œuvre un programme de travail solide et dynamique. Dans les circonstances présentes, l'idée est non seulement convaincante, mais aussi potentiellement libératrice. Qu'il s'agisse des armes légères, des mines antipersonnel ou d'autres armes ayant un effet dévastateur sur les populations, la société civile a conquis non seulement le droit d'être entendue, mais aussi le droit, qui lui est aujourd'hui refusé, de participer activement à nos délibérations.

Monsieur le Président, je me suis longtemps attardée sur les questions de fond, en vertu de l'indulgence accordée à tout ambassadeur sur le départ. Mais je tenais également à saisir cette occasion pour exprimer ma très profonde et sincère gratitude à tous mes collègues ici présents. J'ai beaucoup apprécié votre amitié et votre hospitalité, j'ai beaucoup appris de votre expérience, de vos réflexions et de votre franc-parler, et j'attache un grand prix aux liens d'amitié qui se sont noués. Les présidents successifs ont été extraordinaires par leur énergie et leur sens de l'engagement, et tous les membres du secrétariat - sous la direction sage et bienveillante de M. Petrovsky, que je remercie - se sont révélés être des professionnels, au sens le plus vrai du terme. Merci à tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je lui présente une nouvelle fois tous nos vœux les plus sincères de succès dans ses nouvelles fonctions. Vous ne serez pas très loin de Genève et nous espérons donc avoir le plaisir de vous y revoir souvent. Nous vous souhaitons le plein succès dans votre vie personnelle et professionnelle.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Algérie, M^{me} Nassima Baghli.

M^{me} BAGHLI (Algérie): Monsieur le Président, merci de me donner la parole, d'autant que j'interviens après Madame l'Ambassadrice de l'Irlande, dont le talent et la compétence sont avérés.

Monsieur le Président, la délégation algérienne voudrait tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Elle est persuadée que, sous votre conduite avisée, la Conférence pourra accomplir de manière efficace la mission qui est la sienne, conformément au mandat qui lui a été conféré.

La délégation algérienne saisit également cette occasion pour dire combien elle a apprécié les efforts déployés par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Camilo Reyes, de la Colombie, pour relancer nos travaux et sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Le sérieux et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche ont porté leurs fruits, puisque nous venons d'adopter une proposition qu'il avait présentée et qui, nous l'espérons, apportera un nouveau souffle à la Conférence du désarmement.

Je voudrais également dire à quel point nous avons apprécié le travail accompli par les ambassadeurs qui se sont succédé à la présidence de la Conférence du désarmement depuis le début de sa session de 2001 - les Ambassadeurs Christopher Westdal, du Canada, Juan Enrique Vega, du Chili, et Hu Xiaodi, de la Chine. Tous les trois n'ont ménagé aucun effort pour faire avancer les travaux de la Conférence et méritent, à cet égard, toute notre reconnaissance et toute notre considération.

Permettez-moi aussi de rendre hommage à M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, dont les conseils et les recommandations nous sont d'une aide précieuse, et de souhaiter la bienvenue parmi nous à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence, que nous accueillons chaleureusement.

Comme je le disais il y a un instant, la Conférence vient d'adopter, à l'initiative de l'Ambassadeur de la Colombie, une décision consistant à désigner trois coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition et de l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement.

Cette proposition, qui a emporté l'adhésion de toutes les délégations représentées ici, devrait nous permettre de relancer nos travaux et d'examiner des questions d'une grande importance pour l'avenir de cette instance. En effet, ces trois points touchent directement aux structures mêmes de la Conférence, à son efficacité et à sa capacité de se donner les moyens de mieux assurer son fonctionnement et, par là même, de mieux prendre en charge les questions de sécurité internationale qui se posent à nous.

À propos de la question de l'élargissement, la délégation algérienne a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de dire que nous appelons à ouvrir la Conférence à tout État qui exprime la volonté d'en être membre à part entière. Nous y gagnerions sans aucun doute en représentativité et en légitimité.

De même, et à l'instar de nombreuses délégations, nous estimons que la Conférence du désarmement devrait s'ouvrir aux organisations non gouvernementales, et pour cause, au moment où la société civile s'implique de plus en plus dans les affaires de ce monde. Cette instance ne doit pas aller à contre-courant de cette tendance, au risque d'être perçue comme le dernier bastion, réfractaire à toute volonté de transparence. La Conférence aurait certainement tout à gagner à s'enrichir des points de vue et des opinions exposées par les ONG.

Monsieur le Président, nous tenons à remercier les Ambassadeurs Günther Seibert, de l'Allemagne, Petko Draganov, de la Bulgarie, et Prasad Kariyawasam, de Sri Lanka, qui ont bien voulu assurer la coordination des trois comités. La délégation algérienne tient à les assurer, dès maintenant, de son soutien total dans leurs travaux. Ils auront fort à faire puisque leur but est d'amener la Conférence à examiner comment mieux assurer le mandat qui est le sien et mieux faire face aux réalités internationales en constante mutation.

Cependant, ces tâches, aussi importantes soient-elles, ne doivent pas nous faire perdre de vue les questions de fond qui sont à l'ordre du jour de la Conférence.

En franchissant le seuil du troisième millénaire, l'humanité vient d'amorcer une nouvelle ère de son histoire. Les aspirations des peuples à la paix, à la sécurité et au bien-être n'ont jamais été aussi fortes. Ce siècle qui vient de commencer est porteur de grands espoirs. Les progrès réalisés par l'humanité au cours de ces dernières années sont formidables. Ces progrès doivent être confortés et toucher l'ensemble de la planète. L'instauration d'un climat de sécurité internationale est, à cette fin, plus indispensable que jamais.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement est le creuset au sein duquel doivent converger toutes les réflexions et les initiatives en vue d'élaborer des stratégies de nature à favoriser la création d'un environnement international sûr. Elle doit être pleinement consciente des responsabilités qui sont les siennes et s'atteler sans retard à son programme.

Il existe déjà pour cela une base de travail. C'est la proposition Amorim, publiée sous la cote CD/1624, qui constitue de l'avis de tous la base de futures consultations intensives. Elle fait suite à une série de propositions présentées notamment par le Venezuela et par l'Algérie, qui visent à sortir la Conférence de son inertie actuelle et à élaborer un programme de travail.

Nous savons que la proposition Amorim constitue un minimum acceptable pour les uns et un maximum pour d'autres, mais il convient à présent que chacun de nous fasse preuve de bonne volonté et de souplesse, afin que la Conférence entame des négociations sans plus tarder. Ces négociations doivent porter en priorité sur le désarmement nucléaire, de façon à ce que puisse être établi un programme échelonné dont l'objectif serait la destruction et l'élimination totale des armes nucléaires.

Faut-il rappeler qu'au terme de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les puissances nucléaires se sont engagées, sans équivoque, dans la voie du désarmement nucléaire et d'un désarmement général, voire complet?

Malheureusement, force est de constater que l'enthousiasme et les promesses qui ont marqué cette session mémorable n'ont pas été suivis d'effet puisque, à ce jour, aucune avancée n'est enregistrée dans ce domaine. Nous déplorons vivement que n'ait pas encore été établi un comité spécial doté d'un mandat clair de négociation sur le désarmement nucléaire.

Il convient de rappeler, par ailleurs, qu'en juillet 1996, dans son avis consultatif, la Cour internationale de Justice soulignait que les États ont l'obligation de tenir de bonne foi et de mener à bonne fin des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'extension des zones exemptes d'armes nucléaires et l'universalisation du TNP sont autant de mesures qui peuvent concourir à la réalisation de cet objectif.

Aujourd'hui, nous devons agir pour que les États dotés d'armes nucléaires honorent leurs engagements et donnent un signe de bonne volonté en se montrant prêts au dialogue. Dans ce sens, la rupture de dialogue qui aurait pu marquer l'aboutissement du processus START et des traités ABM est un signe inquiétant.

Ma délégation a déjà eu l'occasion de citer ici l'ouvrage écrit conjointement par les lauréats du prix Nobel de physique, le Français Georges Charpak et l'Américain Richard Garwin, intitulé «Feux follets et champignons nucléaires», dans lequel les auteurs montrent comment réduire les arsenaux nucléaires à moindres frais et maintenir des niveaux de dissuasion tenant dûment compte des impératifs de sécurité des États détenteurs d'armes nucléaires. Ils expliquent notamment que les négociateurs russes et américains visent la conservation, en 2003, de 15 000 ogives stratégiques, alors que moins d'une centaine seraient suffisantes pour entretenir la dissuasion.

Ceci nous amène à évoquer la problématique de la dissuasion nucléaire et à nous interroger sur la place de l'arme nucléaire après la guerre froide et, partant, sur les fondements et les contours des doctrines militaires en lieu et place de celles qui servaient de soubassement à l'antagonisme Est-Ouest.

Avec la fin de cette période, on était en droit de s'attendre à une détente dans les relations internationales et donc à une redéfinition de la doctrine de la dissuasion.

Or les tensions n'ont fait que se durcir. En avril 1999, une alliance militaire affirmait que les armes nucléaires restaient une composante de son dispositif militaire, ce qui nous éloigne encore des objectifs du TNP, qui est la pierre angulaire autour de laquelle doit s'articuler cet objectif, aussi bien en matière de non-prolifération que de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui devrait être accessible à tous les pays.

La conclusion d'un traité portant sur l'interdiction des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires pourrait constituer la prochaine étape dans nos efforts visant à conforter la dynamique née lors de la dernière conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire; mais, pour que ce traité puisse marquer un véritable jalon dans l'œuvre de désarmement, tel que nous l'entendons, les stocks doivent aussi, et nécessairement,

être pris en compte. Nous connaissons l'opinion des uns et des autres sur ce point. Si un comité spécial, dont nous estimons qu'il devrait être établi le plus tôt possible, pouvait se charger de négocier sur la question, cela nous permettrait d'approfondir ce point en vue de conclure dans les meilleurs délais un tel traité qui marquerait une importante étape sur la voie du désarmement nucléaire.

La prévention de la course aux armements dans l'espace, autre volet de la sécurité mondiale, ne doit pas demeurer en reste. L'espace extra-atmosphérique est l'apanage de l'humanité tout entière et ne doit en aucun cas être militarisé. Une telle éventualité serait une invite à la reprise de la course aux armements, avec tous les risques que cela suppose. Les traités en vigueur, qui prévoient la non-militarisation de cet espace, doivent être renforcés par un traité ou une convention consacrant solennellement ce principe et notre Conférence ne peut ignorer cette autre priorité.

Pour relever tous ces défis, il faut que chacun d'entre nous fasse preuve d'esprit de dialogue et d'ouverture. C'est à cette condition seulement que nous pourrions véritablement lancer notre programme de travail et répondre aux attentes de la communauté internationale.

C'est à cette condition seulement que ceux d'entre nous qui, depuis longtemps, avons renoncé à l'ambition d'utiliser l'atome à des fins militaires et opté pour le développement de son utilisation à des fins civiles et pacifiques serons convaincus de ne pas nous être trompés.

Il est évident que toutes ces questions s'inscrivent dans un cadre plus large, celui de la définition d'une sécurité collective à l'aube de ce troisième millénaire et, partant, d'une définition du monde où nous voulons vivre et que nous espérons transmettre aux générations futures.

C'est pour cela que la situation de blocage de la Conférence nous préoccupe au plus haut point. Aussi formulons-nous le vœu que celle-ci parvienne à surmonter ses divergences pour répondre aux attentes de la communauté internationale en matière de paix et de sécurité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. LAURIE-ESCANDÓN (Pérou) (traduit de l'espagnol): J'ai demandé la parole pour vous remercier de vos témoignages de solidarité à l'endroit de notre peuple, aujourd'hui confronté à la tragédie de ce terrible tremblement de terre et des répliques qui continuent à se faire sentir. Mon pays travaille désormais à sa reconstruction, grâce aux efforts de tous nos compatriotes et à l'assistance généreuse de divers pays du monde. Ma délégation aimerait penser que l'énergie et les ressources mobilisées aux niveaux national et international pour faire face à la catastrophe naturelle qui vient de frapper le Pérou serviront d'exemple pour prévenir un autre type de catastrophe, cette fois due à la main de l'homme. Je profite également de cette occasion pour vous dire le plaisir qui est le nôtre de vous voir accéder à la présidence de la Conférence du désarmement; nous vous souhaitons un plein succès et vous assurons de l'appui total de la délégation péruvienne dans votre action.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, ceci conclut nos travaux pour aujourd'hui. C'est aussi aujourd'hui que s'achève la seconde partie de la session de 2001 de la Conférence du désarmement.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 2 août 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.
